

### Produit :

# Garantie capital invalidité de reconversion du pack SENOIS

#### Organisme assureur :

**GPM Assurances S.A.** - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance - Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances, sise 34 Boulevard de Courcelles - 75809 Paris cedex 17.

Immatriculée au RCS de Paris n° 412 887 606.

L'autorité chargée du contrôle de GPM Assurances S.A. est l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr).

#### Garanties :

Ce contrat est proposé aux étudiants et internes en médecine ou des professions médicales ou paramédicales afin de leur permettre de se prémunir contre les conséquences financières d'une invalidité les plaçant dans l'impossibilité de mener à terme leur cursus universitaire et d'exercer leur future profession.

Ce contrat ne peut être souscrit indépendamment du contrat Responsabilité Civile et Protection Juridique Professionnelles (RCP-PJ) du pack SENOIS assuré par Panacea Assurances.

#### Tarifs :

Aucune cotisation d'assurance n'est due pour cette garantie.

#### Modalités de souscription :

La souscription est réalisée sur le site [www.gpm.fr](http://www.gpm.fr).

Elle est formalisée par :

- l'acceptation puis la validation par voie numérique de la souscription du contrat,
- le scellement du contrat par l'apposition de la signature électronique de l'assuré,
- la notification par l'organisme assureur de l'acceptation de la souscription concrétisée par l'envoi du certificat d'adhésion.

Le contrat ne peut être souscrit que par des personnes résidant en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

#### Loi applicable :

La loi applicable aux relations précontractuelles et contractuelles est la loi française. Le contrat est régi par le Code des assurances. Les échanges relatifs au contrat se font en langue française.

#### Durée de validité des informations :

Les informations ci-dessus sont valables pour la durée de la relation contractuelle sous réserve de modifications contractuelles ultérieures valablement notifiées à l'assuré.

*Ce document n'a pas valeur de conditions contractuelles. Pour connaître l'étendue contractuelle de cette garantie, il convient de se reporter aux dispositions contractuelles de la Garantie Capital invalidité de reconversion.*